

# COMMUNE DE NEUBOIS 67220

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2018

Sous la présidence de Mme ZEHNER Nicole, Maire

Etaients présents : Mmes, Mrs, SCHWEITZER Jean-Marie, ALISON Frédérique, HUNGERBUHLER Philippe, ZIESSEL Olivier, MOSSER Jean-Marie, SCHAEFFER Fanny, THOMAS Philippe, BECHDOLFF Jean-Michel, WIRTH Serge, THIRION Romuald, MEYER Chantal, MESCHBERGER Nicolas.

Absent excusé : M. WAGENTRUTZ Tristan.

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 19.10.2018
- 2) Accueil périscolaire. Adhésion au Syndicat Intercommunal des Ecoles du Giessen-désignation de délégués
- 3) Maîtrise d'œuvre de la mise aux normes de l'école
- 4) Forêt communale : travaux 2019
- 5) Association forestière de la Vallée de Villé-désignation de délégués
- 6) Indemnité des élus - paiement mensuel
- 7) Dépenses d'investissement 2018 début 2019
- 8) Divers

### 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 19.10.2018

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal ne soulève aucune observation, il est adopté et signé à l'unanimité.

### 2) Accueil périscolaire. Adhésion au Syndicat Intercommunal des Ecoles du Giessen-désignation de délégués

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-17, L.5211-18, L.5211-20 et L.5212-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2009 portant création du syndicat intercommunal des écoles du Giessen ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2017 portant extension du périmètre et transformation du syndicat intercommunal des écoles du Giessen en syndicat à la carte ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2018 sollicitant l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal des Ecoles du Giessen ;

Vu la délibération du 4 octobre 2018 du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Ecoles du Giessen acceptant l'adhésion des communes de Dieffenbach-Au-Val et Neubois et acceptant les nouveaux statuts du syndicat à la carte ;

Vu les délibérations des communes de :

- BASSEMBERG du 30/10/2018
- BREITENAU du 29/11/2018
- FOUCHY du 27/11/2018
- LALAYE du 25/10/2018
- NEUVE- EGLISE du 16/10/2018

membres du Syndicat des écoles du Giessen acceptant l'adhésion des communes de Dieffenbach-Au-Val et Neubois et acceptant les nouveaux statuts du syndicat à la carte ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND** acte de l'accord du Syndicat Intercommunal des Ecoles du Giessen à l'adhésion de notre commune ;
- **DECIDE** d'adhérer au Syndicat Intercommunal des Ecoles du Giessen ;
- **APPROUVE** le transfert au syndicat de la compétence « construction d'un bâtiment périscolaire pour les communes de Neubois et Dieffenbach-au-Val » ;
- **ADOpte** le projet de statuts annexé à la présente délibération ;

**DESIGNE** Mme ZEHNER Nicole, Maire, M. SCHWEITZER Jean-Marie, Adjoint au Maire, Mme ALISON Frédérique, Adjointe au Maire, Délégués titulaires et M. WIRTH Serge, conseiller municipal, Délégué suppléant de la commune pour siéger au comité syndical.

### 3) Maîtrise d'œuvre de la mise aux normes de l'école

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante que sept offres sous forme dématérialisée, ainsi qu'une offre papier, ont été réceptionnées le 12 novembre dernier. Le dossier papier non conforme à la réglementation en vigueur a été déclaré non recevable et n'a pas été ouvert.

Ces dossiers ont été examinés en commission le 19 novembre 2018.

Les Cabinets : Wach Hubert, LUKAS Florent et SCHERRER-BOETSCH ont été sélectionnés.

Ces trois architectes ont été auditionnés le 27 novembre 2018. La commission a décidé de retenir le Cabinet SCHERRER-BOETSCH.

Le conseil municipal donne son aval à l'unanimité pour cette sélection.

### 4) Forêt communale : travaux 2019

M. SCHWEITZER Jean-Marie présente les travaux et des coupes prévus pour l'année 2019. Ceux-ci sont conformes à la convention d'aménagement signée en 2011 par la Commune. Cette convention s'applique de 2013 à 2032 (délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2011).

Les travaux d'entretien s'élèvent à 2 329.74 € TTC

Les coupes sur pied évaluées à 502 m<sup>3</sup> concernent la parcelle 8 (vers La Vancelle). Celles-ci sont essentiellement constituées de résineux. La recette est estimée à 8 950 €.

Les conseillers débattent sur les points suivants :

- la gestion en général de la forêt par l'ONF
- le volume de ces coupes
- la forêt en tant que ressource de la Commune
- les obligations de la Commune et de l'ONF en matière d'exploitation de la forêt
- les ventes aux enchères

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- approuve les devis présentés

Adopté par 11 voix pour et 2 voix contre (MM. WIRTH Serge et THIRION Romuald).

### 5) Association forestière de la Vallée de Villé-désignation de délégués

L'association forestière de la vallée de Villé souhaite, dans un souci de prise en compte des problèmes rencontrés au niveau des forêts privées dans les 18 communes, mettre en place un réseau de référents.

M. RENGERT Roland, maire de Neuve-Eglise et président de cette association, souhaite qu'un ou deux délégués soient désignés par commune. Ils pourraient être le relais auprès du président pour répondre aux demandes de renseignements des propriétaires forestiers sur le ban communal de Neubois.

Mme le Maire suggère sur proposition du président de l'association forestière de désigner M. BENOIT Hubert. Celui-ci a été consulté et accepte ce rôle de référent. Les conseillers approuvent cette désignation à l'unanimité.

## 6) Indemnité des élus - paiement mensuel

En vue de la mise en place du prélèvement à la source au 01 Janvier 2019, et pour des raisons de simplification comptable, Mme le Maire propose de mensualiser le paiement des indemnités des Maire et Adjointes à compter de cette même date.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité

## 7) Dépenses d'investissement 2018 début 2019

Mme le Maire indique aux conseillers qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2019, aux inscriptions de crédits de dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire peut jusqu'à l'adoption du Budget, et, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2018 s'élevaient à 260 800 € (déduction faite des remboursements des emprunts s'élevant à 42 000€), que le quart de ces crédits représente donc 65 200 €. Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Madame le Maire, de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2019.

Le conseil après en avoir délibéré

- autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les opérations suivantes pour le montant précisé ci-dessous :

### Chapitre 21 Immobilisations corporelles

- Bâtiments scolaires	30 400 €
- Autres bâtiments publics	12 200 €
- Autres immobilisations corporelles (matériels)	2 600 €

### Chapitre 27 Autres immobilisations financières

Dépôts et cautionnement versés (Acompte accueil périscolaire)	20 000 €
--	----------

## 8) Divers

Salle Polyvalente : M. Jean-Charles Schmid a installé le pont fixe pour un montant de 2182 €.

ONF : M. ZIMMERMANN Michel, garde forestier prend sa retraite. Une cérémonie est organisée en son honneur le Mardi 18 décembre 2018 à 18 h 30 à la salle polyvalente de Dieffenbach-au-Val. Le conseil municipal est invité à cette réception.

Cérémonie de vœux de Mme le Maire : Le 18.1.2019

Fête de Noël des Seniors : Le 16.12.2018

Rue de l'Eglise : Suite à l'accident de Mme le Maire et de l'enfant Kaetzel, les conseillers estiment que vu la situation des lieux, l'installation d'un miroir n'apporterait pas de sécurité supplémentaire.

Oratoire Notre Dame de la Source : une plaque fond or, écriture noire d'un montant de 150 € y sera apposée pour rendre hommage aux bâtisseurs et aux donateurs.

Tourisme : Mme Schaeffer Fanny distribue le fascicule de la balade ludique de Neubois.

Chemin rural : M. SCHWEITZER Jean-Marie informe le conseil que M. Geiger Albert a rénové à ses propres frais un chemin au lieudit Holle. Le conseil municipal le remercie vivement.

Suivent les signatures de tous les  
membres présents

Neubois le 13.12.2018

Mme le Maire

Nicole ZEHNER



Les membres